



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

Du 11 AVRIL 2016 A SANCERGUES

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique

MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, MARTINET Bruno, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FRITSCH Monique à Mr POLICARD Philippe

Absent(s) : Mr SIMON Alain

A été nommé secrétaire : Mr VIGNEL Joël

La séance est ouverte à 18 h 15.

M CHARACHE ouvre la séance en demandant si des remarques particulières sur le dernier conseil communautaire. Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

M CHARACHE présente Mme Céline FLEURIET, adjointe administrative à la CDC, en remplacement de Mme Olivia DIREITO, actuellement en congé maladie.

SEGILOG

M CHARACHE indique que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la CDC arrive à échéance. Il présente au conseil la proposition de renouvellement de contrat avec SEGILOG, pour une durée de 3 ans, s'élevant à 7 263.00 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et à 807.00 € HT pour la maintenance et la formation, soit au total 8 070.00 € HT pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition de SEGILOG, autorise Mr le Président à signer le contrat et à mandater les sommes afférentes à cette décision.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

ADHESION A L'AGENCE « CHER – INGENIERIE DES TERRITOIRES »

L'agence « Cher – Ingénierie des Territoires » est un établissement public d'administration qui réalise des missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et peut accompagner dans l'élaboration et le pilotage des projets d'aménagement.

M CHARACHE rappelle que les communes de Beffes, Couy, Jussy le Chaudrier, Lugny Champagne et Sevry sont déjà adhérentes. Les communes d'Argenvières et de Garigny précisent qu'elles le sont également.

M CHARACHE précise les tarifs, comme indiqué dans les statuts de l'agence :

« Le tarif d'adhésion à l'origine s'élevait à 1€ par habitant, quel que soit la structure. Une modification du tarif a été présentée lors de l'assemblée générale constitutive.

Le nouveau tarif sera dégressif selon la couverture des communautés de communes. Plus les communes d'un EPCI adhéreront, moins le prix unitaire sera élevé, ainsi l'adhésion variera de 0.90 € / habitant (pour 25% des communes d'un EPCI adhérentes), à 0.20 € / habitant des communes (pour 75% des communes d'un EPCI adhérente) dont l'EPCI aura lui-même adhéré.

Hors adhésion de l'EPCI, le tarif reste d'1 € / habitant pour les communes. »

Soit, en tenant compte que 7 communes adhèrent actuellement, un coût d'environ 5 273 € pour la CDC.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'adhésion de la communauté de communes à l'agence « Cher – Ingénierie des Territoires ».

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDATION COURS ET INITIATION A L'INFORMATIQUE

M CHARACHE remercie la commune de Beffes pour la convention de mise à disposition de la Salle Informatique du Centre Rural Intergénérationnel.

M CIACHELLA présente l'atelier informatique et en explique le déroulement (inscriptions, adaptation aux profils des intéressés, cours dirigés sur la pratique, etc...).

M CHARACHE explique que ces ateliers nécessitent une journée de travail supplémentaire pour Mr CIACHELLA et en donne le cout supplémentaire de fonctionnement approximatif de 4990 euros par an.

Il rappelle que les consommables et les logiciels seront à la charge de la Communauté de Communes, comme convenu dans la convention entre la commune de Beffes et la CDC pour la mise à disposition de la salle.

Une question est posée au sujet des tranches horaires. A savoir pourquoi sont-elles toutes en journée et pas aussi en soirée, pour être accessibles aux personnes ayant un emploi et désirant participer à ces ateliers. Le Président précise que les horaires seront adaptés en fonction des demandes.

Ces ateliers débiteront dès que le nombre d'inscription sera suffisant.

Après lecture de la convention de la commune de Beffes, M CHARACHE invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ces ateliers d'initiation à l'informatique, et autorise M CHARACHE à signer la convention.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

MONTANT MAXIMUM POUR AVANCE OU REMBOURSEMENT DE FRAIS

M CHARACHE rappelle que M CIACHELLA doit suivre une formation pour le PLUi mi-juin 2016, et qu'il est nécessaire de créer une délibération afin de pouvoir avancer les frais de logement et de trajet et ce, pour tous les employés de la CDC et pour toutes les formations à venir.

Après lecture de cette délibération par Mr le Président, MME MENARD demande qu'une ligne soit ajoutée précisant qu'en cas d'utilisation du véhicule personnel, l'assurance du véhicule doit être présentée.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

POUVOIR A MR LE PRESIDENT POUR CRST (Contrat Régionaux de Solidarité Territoriale)

Mr CHARACHE fait lecture du courrier du « Pays Loire Val d'Aubois » nous demandant de délibérer afin que Mr le Président puisse participer à la négociation du programme des actions et signer le futur contrat.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

ACMO

Mr CHARACHE informe le Conseil que la validation de la formation d'Assistant de Prévention pour Mme DIREITO Olivia arrive à son terme, et que si un arrêté de nomination n'est pas pris rapidement, la formation sera perdue.

Une question est posée sur la limitation du temps de travail concernant l'ACMO. Réponse : le temps consacré à ce travail est notifié sur l'arrêté correspondant.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean Luc CHARACHE, Président, après s'être fait présenter le budget de 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE 2015	
Investissement	- 3 840,07	- 27 582,07		- 31 422,14	Investissement
Fonctionnement	245 229,95	84 304,57	20 000,00	309 534,52	Fonctionnement
TOTAL	241 389,88	56 722,50	20 000,00	278 112,38	TOTAL

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 28

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

FPIC :

Monsieur le Président informe les délégués que la commission budget a décidé au vu des résultats 2015 et des prévisions 2016 de conserver la totalité du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2016.

L'assemblée vote et approuve à l'unanimité.

ABSTENTION 0 CONTRE 0 POUR 28

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016. Elles sont fixées comme suit pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation :	1.26 %
Taxe foncière (bâti) :	0.94 %
Taxe foncière (non bâti) :	1.68 %
CFE :	1.63 %

BUDGET PRIMITIF

M CHARACHE présente le budget primitif qui avait été transmis par mail quelques jours auparavant aux élus.

Le Conseil Communautaire est invité à adopter le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement: 578 769.17 €
- Section d'investissement: 275 245.13 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présentés ci-dessus.

FETES ET CEREMONIES

Mr le Président explique aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités sont invitées à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 "Fêtes et Cérémonies".

Il précise que le budget 2016 prévoit une somme de 1 500.00 € sur ce poste et invite l'assemblée à préciser les différents groupes de dépenses qui seront imputés sur le compte 6232.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE que seront imputées sur le compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" les dépenses suivantes :

- les dépenses liées aux diverses cérémonies publiques (fleurs, apéritifs, cérémonies à caractères officiel...),
- les dépenses liées aux manifestations culturelles
- les dépenses liées aux diverses prestations lors de réceptions officielles et inaugurations
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunion, ateliers ou manifestations.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION « LA RONDE DES FAMILLES »

Mr POLICARD fait une demande écrite de subvention de 300 € pour aider l'AEP de Couy, dans son projet « La Ronde des Familles ».

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr CHARACHE informe le Conseil Communautaire, qu'après avoir participé à la réunion du SDCI le vendredi 8 avril, la prise de compétence Ordures Ménagères sera obligatoire à partir du 01-01-2017. Il précise que des réunions d'informations seront mise en place prochainement avec les services. Il rappelle également que dans un futur proche, la Communauté de Communes devra également prendre les compétences pour l'eau, l'assainissement collectif, GEMAPI...
- Mr CHARACHE rappelle que le dossier concernant le TCN sera plus long que prévu initialement (1 an, 1 an ½ supplémentaire)
- Mme VASICEK rappelle la réunion du 22 avril 2016 à 9h30 à la CDC, concernant le document unique.
- Mr VILLETTE demande s'il est possible de faire l'inauguration de la boucle cyclable en même temps que la fête de la Loire à Vélo.
Mr le Maire d'Argenvières précise que les travaux de sa halte à vélo ne seront pas terminés avant septembre 2016.
- Une demande générale est faite pour que soit mis en place un cadre pour l'attribution des subventions.

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi mardi 17 mai 2016 à 18h00 à Sévry.

La séance est levée à 20 h 15.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché
Le 28 avril 2016 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE
Jean-Luc CHARACHE*